

Parc national des Ecrins

Objectif 07: Organiser la découverte du coeur

[...]

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

- **Mesure (1.2.1) de l'orientation 1.2 "Faire vivre une culture commune"**

Les manifestations culturelles sont particulièrement accompagnées dans le coeur du parc. Les manifestations sportives sont réglementées.

Accompagnement des porteurs de projet par l'EPPNE et, si nécessaire, des professionnels de la montagne référencés.

Mesure 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériel et immatériel

Le patrimoine culturel est à la fois matériel (paysages construits, bâtis spécifiques du territoire, architecture, sites archéologiques, objets d'art, mobilier, outils...) et immatériel (pratiques et organisations sociales, modes d'expression ou d'interprétation, savoir-faire...). Par les liens existants entre passé, présent et futur, le partage culturel contribue à la cohésion sociale du territoire, et favorise les contacts intergénérationnels entre résidents d'une même vallée.

Mieux connaître et partager les patrimoines d'aujourd'hui et d'hier nécessite d'approfondir les inventaires patrimoniaux selon des protocoles éprouvés, et de mettre en réseau les acteurs locaux et régionaux concernés. Le tout, en prenant soin de valoriser les spécificités et valeurs ajoutées du territoire.

- Priorité pour tout territoire dont la population vieillit, le recueil des savoir-faire anciens (artistique, architectural, culinaire, artisanal...) nécessite la rencontre et l'écoute des personnes détenant ces savoirs singuliers, l'initiation aux gestes du passé, le recueil de témoignages écrits ou photographiques.

- Pour les patrimoines immatériels (histoire, mémoires et traditions orales, faits marquants, nom des lieux, usages de l'espace...), le recueil de la parole est à privilégier afin de permettre la conservation de cette mémoire vivante.

- Les inventaires des patrimoines bâtis remarquables du parc national (dont patrimoine vernaculaire) sont à effectuer dans le respect des normes méthodologiques reconnues.

Un accès facilité à la culture est essentiel. Les lieux de ressources fixes ou itinérants (bibliobus, « véhicules de la culture »...), tout comme les fonds documentaires pour la plupart identifiés (iconographiques, rédactionnels, sonores...), seront perfectionnés. Des partenariats viseront à rendre plus lisible et accessible – notamment pour les jeunes - cette richesse commune.

La mise en réseau des ressources, les programmations collectives et le recours à une ingénierie culturelle professionnalisant les acteurs doivent contribuer à l'amélioration de ce partage.

Rôles de l'EPPNE: Participation aux inventaires ; appui à l'animation et à la coordination des

Page 1 / 2

Parc national des Ecrins

initiatives locales ; amélioration de l'accès aux ressources culturelles ; construction de liens intergénérationnels autour de l'oralité (veillées par exemple) ; mise en valeur d'éléments spécifiques du territoire (patois, nom des lieux, histoire et pratique de l'alpinisme, usages liés aux canaux d'irrigation et autres éléments remarquables du patrimoine rural), notamment via des événements marquants ; achèvement, actualisation et harmonisation des programmes de signalétique patrimoniale...

Contribution attendue des communes adhérentes: *Information et association de l'éppne aux*

démarches locales ; contribution au recueil et à la mise à disposition de données, récentes ou anciennes, nécessaires à la compréhension des traditions/savoir-faire locaux et des évolutions du territoire ; soutien aux programmes de mise en valeur patrimoniale de leur bassin de vie.

Principaux autres partenariats à mobiliser: *Associations, STAP , DRAC , CAUE , réseaux des*

musées et des bibliothèques, maisons à thème, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels des conseils généraux et régionaux, services régionaux en charge de l'inventaire général du patrimoine, conseils de développement...

[...]

Page 118 et page 55 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2425

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-13 10:12